



PRÉFET DE LA HAUTE- SAÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vesoul, le 11 mai 2023

Un soutien financier pour 49 communes haut-saônoises à forte dépendances de ressources forestières en Haute-Saône

Les effets de la crise des scolytes ont fragilisé les collectivités du département fortement dépendantes à la ressource forestière. Dès 2022, le Gouvernement avait déployé un dispositif de soutien d'environ 1 million d'euros, adapté aux spécificités de chaque territoire. En Haute-Saône, 18 communes étaient concernées.

Cette année, le dispositif est renouvelé et élargi à 49 communes du département qui répondent aux critères suivants :

- perte de recettes forestières en 2021 par rapport à la moyenne de ces recettes entre 2015 et 2020 ;
- poids des recettes forestières dans les recettes réelles de fonctionnement en 2021 ;
- perte d'épargne brute entre 2020 et 2021.

Ce sujet, particulièrement sensible en Haute-Saône, fait l'objet d'un travail en étroite collaboration entre l'association départementale des communes forestières (COFOR) et les services de l'État, notamment l'Office national des forêts (ONF).

Un montant global prévisionnel de 167 551 € est accordé à 49 communes de la Haute-Saône en fonction de caractéristiques locales. Le Préfet est chargé de faire procéder à son versement.

Face aux défis majeurs de la filière forêt bois, l'État est pleinement engagé aux côtés des collectivités territoriales dans cet effort collectif d'accompagnement de son évolution en profondeur.

**Bureau de la Représentation de l'État
et de la Communication Interministérielle**

Tél. : 03 84 77 70 12
Mél : pref-communication@haute-saone.gouv.fr

1 rue de la préfecture
70 000 VESOUL

www.haute-saone.gouv.fr

@Prefet70  